



CONTENU

Politique commerciale américaine

Publication du rapport annuel « 1377 » sur les télécommunications..... 1

Conflit sur le coton É-U/Brésil

Une entente de dernière minute suspend les sanctions 2

Études économiques et articles connexes 4

Politique commerciale américaine

Publication du rapport annuel « 1377 » sur les télécommunications

Le représentant américain pour le Commerce, Ron Kirk, a annoncé le lundi 5 avril 2010 la publication des résultats du rapport annuel sur l'efficacité et l'application des accords commerciaux sur les télécommunications (Rapport 1377). Il cite l'application de nouvelles barrières commerciales, notamment en Indonésie, en Chine, en Inde, au Mexique et en Corée.¹ Le bureau du représentant américain pour le Commerce (USTR) est mandaté sous la section 1377 de la loi omnibus sur le commerce extérieur et la compétitivité de 1988 afin de déposer annuellement ce rapport. Il répertorie les obstacles au commerce et vérifie la conformité des politiques, des lois et règlements encadrant le secteur des télécommunications des partenaires commerciaux des États-Unis avec leurs obligations internationales. L'inventaire de ces obstacles devrait orienter et faciliter l'application des accords de libre-échange (ALE), ainsi que la formulation de nouveaux objectifs d'ouverture des marchés du gouvernement américain.

D'abord, le Rapport 1377 vise certaines politiques indonésiennes appliquées en 2009 relativement aux passations de marché dans le domaine des télécommunications sans fil sont. Celles-ci seraient en contradiction avec les obligations du pays dans le cadre de l'Accord sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce de l'OMC (Accord sur les MIC).

« Peu de secteurs d'activité sont plus globaux que celui des télécommunications. [...] Les fournisseurs américains de services et d'équipements excellent dans ce secteur. Ils ont besoins d'un accès ouvert et global aux marchés afin d'assurer leur compétitivité, tant au plan national qu'international. »

– Ron Kirk, Communiqué de presse, 5 avril 2010.

Notamment, elles exigent qu'un pourcentage important des équipements installés sur le territoire national soit fabriqué en Indonésie. Le rapport soulève aussi le cas des nouvelles exigences de la Chine, de l'Inde et du Mexique dans le domaine des télécommunications satellites. Des raisons de sécurité sont invoquées pour exiger des opérateurs de service opérant dans ces pays l'installation d'équipements de

transmission au sol. Les entreprises américaines œuvrant dans le domaine ont soulevé l'inutilité technique de telles mesures ainsi que les coûts supplémentaires qu'elles engendrent. Le rapport cite aussi une nouvelle mesure coréenne qui vise à soumettre à l'analyse des services secrets nationaux les nouvelles installations qui utilisent des systèmes de cryptage d'information sur son territoire. Les entreprises américaines consultées craignent que cette procédure ne les exclût du marché coréen. Soulignons finalement que le rapport réitère ses principales objections aux divers quasi-monopoles nationaux et lois nationales qui les

¹ Pour un résumé du Rapport 1377 publié en 2009, consulter la Chronique commerciale américaine du 14 avril 2009, en ligne : CEIM http://www.ieim.uqam.ca/IMG/pdf/chronique_commerciale_americaine_14_Avril_2009.pdf.



Chronique commerciale américaine

Bulletin d'information, 13 avril 2010

encadrent, une pratique encore courante dans ce domaine d'activité, notamment en Australie, en Chine, en Allemagne, en Inde, au Mexique et à Singapour.

Pour consulter le rapport annuel 2010 sur l'efficacité et l'application des accords commerciaux sur les télécommunications (Rapport 1377), voir : USTR <http://www.ustr.gov/trade-topics/services-investment/telecom-e-commerce/section-1377-review>

Sources : USTR, « Ambassador Kirk Announces Results of Annual 1377 Review », *USTR Press Releases*, 5 avril 2010, en ligne : USTR <http://www.ustr.gov/about-us/press-office/press-releases/2010/april/ambassador-kirk-announces-results-annual-1377-review>. « USTR Telecom Barriers Report Cites New Restrictions In Indonesia, India, China », *Inside US Trade*, vol. 28, no. 14, 9 avril 2010, p. 10-11.

Conflit sur le coton É-U/Brésil

Une entente de dernière minute suspend les sanctions

Le 5 avril dernier, des discussions bilatérales entre les gouvernements brésilien et américain ont permis de suspendre l'imposition de sanctions commerciales contre les États-Unis. Les divers tarifs qui s'élevaient à plus de 800 millions de dollars É-U pour la seule année 2010 devaient être appliqués à partir du 7 avril. Le Brésil s'était vu reconnaître ce dédommagement annuel après que l'Organe de règlement des différends (ORD) de l'OMC eut condamné les pratiques américaines de subvention à l'exportation à deux reprises, en 2005 et en 2007, dans le cadre de l'Affaire DS267 : États-Unis – Subventions concernant le coton upland². Ce conflit commercial, qui a opposé les deux puissances hémisphériques depuis 2002, a franchi cette semaine une étape importante vers un règlement à l'amiable définitif.

L'entente prévoit un calendrier strict d'actions auxquelles le gouvernement américain devra se conformer, à défaut de quoi le Brésil se réserve le droit d'imposer la totalité des pénalités initialement prévues. Les États-Unis devront avant le 22 avril 2010 : 1) verser une première tranche de 147,3 millions de \$ É-U dans un fonds renouvelable annuellement qui servira à indemniser directement les producteurs de coton brésilien; 2) lever les barrières sanitaires sur les importations de bétail en provenance de la région de Santa Catarina; et 3) modifier les modalités de leur programme de garantie de prêts à l'exportation. Si les États-Unis respectent ces exigences, les deux parties auront jusqu'au 22 juin 2010 pour trouver une entente assurant une conformité satisfaisante à la décision de l'ORD. Cette entente ne pourra avoir qu'un caractère temporaire *ad hoc*, puisque le Congrès américain, qui doit apporter les changements législatifs nécessaires à la conformité complète des programmes en question, pourrait prendre plusieurs années à agir.

Le montant de 147,3 millions de \$ É-U correspond à la portion des dommages encourus par les producteurs de coton brésilien dans le présent différend. Le montant total reconnu au Brésil par l'ORD englobe la totalité des distorsions de marchés engendrées par les subventions à l'exportation. Les barrières sanitaires avaient été mises en place sur les importations de bétail en provenance du Brésil lors de la pandémie de fièvre aphteuse de 2001; leur levée n'aura que peu d'impact sur le commerce entre les deux pays. L'Organisation mondiale de la santé animale a reconnu dans sa résolution XVIII du 27 mai 2008 que l'État de Santa Catarina n'avait pas été touché par la maladie. La modification du programme de garantie de prêts à l'exportation est au cœur du présent litige. Bien que les États-Unis aient modifié certaines de leurs pratiques de soutien à l'exportation sous la pression de l'ORD, le programme de garantie de prêts *General Sales Manager* (GSM 102) géré par le Département de l'Agriculture est toujours actif. Le GSM 102 permet de garantir les prêts d'institutions financières étrangères à des acheteurs de produits agricoles américains. Le programme est identifié par l'ORD comme offrant des subventions illégales à plusieurs égards. Son principal démerite est certainement son absence de rentabilité.

² Pour un résumé du litige commercial opposant les États-Unis et le Brésil, consulter la Chronique commerciale américaine du 18 mars 2010, en ligne : CEIM <http://www.ieim.uqam.ca/IMG/pdf/18-03-10-2.pdf>

En fait, il accumule systématiquement des déficits de plusieurs milliards de \$ É-U chaque année, ce qui s'apparente fortement à des subventions déguisées. La durée des garanties, jusqu'à trois ans, dépasse aussi de loin les standards normaux de l'industrie financière pour ce type de prêts. L'entente concernant l'échéance du 22 avril prévoit la modification de certaines modalités de garantie de prêt, notamment le calcul du risque qui leur est associé, augmentant ainsi le coût de financement. Le programme GSM 102 ne peut cependant pas être modifié en profondeur avant le renouvellement de la loi agricole en 2012 (Farm bill). Toute modification à la loi doit être proposée et adoptée par le Congrès. L'entente temporaire que le Brésil souhaite entériner avant le 22 juin ne pourra techniquement régler définitivement le conflit avant 2012. Le gouvernement brésilien souhaite néanmoins contraindre l'Administration Obama à signer une promesse de réforme du programme GSM 102 qui permettrait aux États-Unis de se conformer à leurs obligations dans le cadre de l'OMC.



Le secrétaire à l'Agriculture, Tom Vilsack

« Je me réjouis que la procédure de règlement mise de l'avant respecte notre procédure législative ainsi que le rôle du Congrès dans l'élaboration de nos programmes. »

— Tom Vilsack, Communiqué de presse, 6 avril 2010.

Les réactions politiques américaines à l'annonce de l'entente ont été unanimement positives. Le représentant pour le Commerce, Ron Kirk, ainsi que le secrétaire à l'Agriculture, Tom Vilsack, ont souligné le rapprochement entre les deux pays provoqué par cette entente. Ils ont successivement noté l'économie importante réalisée par les entreprises américaines qui pourront continuer à commercer avec le Brésil selon les niveaux de tarifs actuels ainsi que le besoin de travailler avec les membres du Congrès pour modifier la loi agricole américaine. La présidente du Comité sénatorial sur l'Agriculture, Blanche Lincoln (D-AR) et le chef de la minorité (*ranking minority member*) du même comité, Saxby Chambliss (R-GA), ont souligné dans un communiqué conjoint que les démarches du gouvernement américain afin d'éviter l'imposition de sanction faciliteront la négociation d'une entente durable. Ils ont cependant rappelé le rôle clé du Comité sur lequel ils siègent dans une révision ultérieure de la loi agricole. Eddie Smith, le président de l'association de l'industrie américaine du coton, le *National Cotton Council* (NCC), s'est aussi dit satisfait du rôle crucial du Congrès dans la solution avancée.

« Les programmes américains jugés abusifs par l'OMC ont aussi des effets négatifs sur d'autres pays [PED]. Le Brésil fera tout ce qui est en son pouvoir pour trouver des solutions, même si elles peuvent parfois être temporaires, afin de limiter les effets systémiques négatifs de ces programmes. »

— CAMEX, Communiqué de presse, 6 avril 2010.

Le Brésil a fait savoir par l'entremise de sa *Chambre de commerce extérieur* (CAMEX), l'organe du *Conseil de gouvernement de la Présidence de la République* chargé d'établir la politique commerciale, que malgré l'entente temporaire survenue le 5 avril, il ne se contenterait à terme que d'une mise en œuvre complète des recommandations de l'ORD. Le CAMEX a cependant reconnu que les présentes discussions bilatérales pourraient être la base d'une solution finale et mutuellement satisfaisante au différend avec les États-Unis. Assumant son rôle de puissance au sein des pays en développement (PED), le Brésil a aussi insisté sur le fait qu'une solution au conflit devait permettre de limiter les effets systémiques négatifs des programmes de subventions agricoles américains envers tous les PED.



Chronique commerciale américaine

Bulletin d'information, 13 avril 2010

Pour consulter la déclaration du USTR, voir : <http://www.ustr.gov/about-us/press-office/press-releases/2010/april/us-brazil-agree-upon-path-toward-negotiated-solution>

Pour consulter la déclaration commune des sénateurs Lincoln et Saxby, voir, en ligne : Senate Committee on Agriculture, Nutrition and Forestry <http://ag.senate.gov/site/news.html>

Pour consulter la déclaration du *National Cotton Council*, voir, en ligne : National Cotton Council of America <http://www.cotton.org/news/releases/2010/brazretal.cfm>

Sources : CAMEX, « Brazil Releases Statement On Postponing Cotton Countermeasures », *World Trade Online*, 6 avril 2010.
Jamie Strawbridge, « Brazil-U.S. Cotton Deal Sets Out Two Deadlines For Further U.S. Action », *Inside US Trade*, vol. 28, no 14, 9 avril 2010, p. 1, 17-18. Jamie Strawbridge, « Brazil Seeking Changes To GSM 102 Program Ahead Of 2012 Farm Bill », *loc cit.*, p. 1-2.

Études économiques et articles connexes

Cette semaine dans l'actualité : Le règlement du litige sur le financement des exportations entre les États-Unis et le Brésil a retenu l'attention des médias spécialisés et populaires. Nous ajoutons ici quelques articles pertinents.

Études économiques et commerciales : Nous retenons le discours de William C Dudley président de la FED de New York qui relate son analyse de la crise économique, notamment pour la qualité des tableaux et graphiques qui l'accompagnent. Nous avons aussi inclus les liens vers deux documents de travail de la Banque mondiale, un analysant les problèmes éthiques liés aux DPI et l'autre analysant les variations de pratiques antidumping aux États-Unis en fonction des variations d'offre sur les marchés mondiaux. Nous avons aussi inclus le lien vers l'analyse des perspectives économiques 2010-2011 de Michael Mussa du Peterson Institute.

« In first year, Peru trade pact creating U.S. winners », *Feedstuff*, 6 avril 2010, en ligne : Feedstuff <http://www.feedstuffs.com/ME2/dirmod.asp?sid=F4D1A9DFCD974EAD8CD5205E15C1CB42&nm=Breaking+News&type=news&mod=News&mid=A3D60400B4204079A76C4B1B129CB433&tier=3&nid=2FAF73925BCE4F3BB1240E3B24BCB719>

Chad Bown et Meredith Crowley, « Self-Enforcing Trade Agreements : Evidence from Time-Varying Trade Policy », *Banque mondiale*, Policy Research working paper no. WPS 5223, mars 2010, 46 p., en ligne : Banque mondiale http://econ.worldbank.org/external/default/main?pagePK=64165259&theSitePK=469372&piPK=64165421&menuPK=64166093&entityID=000158349_20100301085442

Jorn Sonderholm, « Intellectual property rights and the TRIPS agreement: an overview of ethical problems and some proposed solutions », *Banque mondiale*, Policy Research working paper no. WPS 5228, mars 2010, 46 p., en ligne : Banque mondiale http://econ.worldbank.org/external/default/main?pagePK=64165259&piPK=64165421&theSitePK=469372&menuPK=64216926&entityID=000158349_20100302132412

Mark Drajem, « Brazil, U.S. Agree to Avoid Tariffs in Cotton Dispute », *Business Week*, 6 avril 2010, en ligne : Bloomberg <http://www.businessweek.com/news/2010-04-06/brazil-u-s-agree-to-avoid-tariffs-in-cotton-dispute-update3-.html>

Michael Mussa, « Global Economic Prospects for 2010 and 2011: Global Recovery Continues », *Peterson Institute for International Economics*, 8 avril 2010, en ligne : IIE http://www.petersoninstitute.org/events/event_detail.cfm?EventID=146



Chronique commerciale américaine

Bulletin d'information, 13 avril 2010

Monika Ermert, « Europe Learns The Truth(s) About ACTA », *Intellectual Property Watch*, 7 avril 2010, en ligne : IPW <http://www.ip-watch.org/weblog/2010/04/07/europe-learns-the-truths-about-anti-counterfeiting-trade-agreement/>

Roberta Rampton, « U.S., Brazil hit on pragmatic fix to WTO cotton spat », *Reuters*, 8 avril 2010, en ligne : Reuters <http://www.reuters.com/article/idUSTRE6374Z920100408>

Sewell Chan, « U.S. and Brazil Reach Agreement on Cotton Dispute », *New York Times*, 7 avril 2010, en ligne: NYT <http://www.nytimes.com/2010/04/07/business/07trade.html>

Vicki Needham, « U.S., Brazil reach accord on cotton subsidies », *The Hill*, 6 avril 2010, en ligne: The Hill <http://thehill.com/blogs/on-the-money/international-taxes/90841-us-brazil-reach-accord-on-cotton-subsidies>

William C. Dudley, « The U.S. Economic Outlook », *Federal Reserve of New York*, 1^{er} avril 2010, en ligne : Fed NY <http://www.newyorkfed.org/newsevents/speeches/2010/dud100401.html>

Chronique commerciale américaine

Ce bulletin est réalisé par le Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation

Direction scientifique : Christian Deblock

Recherche et rédaction : David Dagenais

Pour nous joindre : : +1 (514) 987-3000 #3910 - <http://www.ceim.uqam.ca> - ceim@uqam.ca

